

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 25 septembre 2020

Objet

**Signature
convention de
partenariat avec
l'école supérieure
des Beaux-Arts de
Bordeaux /
Fixation des tarifs
Cours Publics
Ecole Municipale
d'art**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 17 septembre 2020 s'est réuni à 18 heures sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

Etaient présents :

**M. BOURIGAULT – Mme LACUEY – M. GALAN – Mme COLLIN –
M. CAVALIERE – Mme CHEVAUCHERIE – M. IGLESIAS – Mme BARBOT –
M. MEYRE – M. DESCLAUX DE LESCAR – Mme SABI – M. DROILLARD –
Mme GRENOUILLEAU – Mme BONNAL – M. BAGILET – Mme PROUHET –
Mme ALFONSI – M. SAILHAN – M. ASFOR – Mme SOLA – M. MEHERZI –
Mme ADENIS – M. JUIF – Mme FRENEL – M. SINSOU – Mme ARNOLD –
Mme CASTAGNET – M. LEDOUX**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme BIJOUX à Mme LACUEY – M. BUNEL à M. BOURIGAULT
Mme DURLIN à M. GALAN – M. CALT à M. SINSOU**

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet culturel de la ville s'articule autour de trois axes de développement principaux :

- La culture accessible à tous
- L'expression artistique au cœur de la cité
- Une action culturelle sur un territoire élargi

A travers ces axes de développement, la culture est un vecteur d'accessibilité du territoire et des services publics, d'insertion sociale et de lutte contre les inégalités, de promotion des émergences citoyennes, et d'attractivité et la promotion du territoire.

Dans ce cadre, la ville souhaite poursuivre l'offre publique dans le domaine des pratiques des arts plastiques en s'appuyant sur l'expertise de l'école supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux (ebabx).

A compter du 14 septembre, plusieurs ateliers seront proposés dans les disciplines plus spécifiques du dessin, peinture murale et photographie sous différents formats d'apprentissage.

Ces ateliers seront dispensés par des enseignants de l'EBABX au sein de la M.270 et à l'école Albert Camus.

- *Atelier de dessin adolescent*
- *Atelier de dessin adulte*
- *Atelier de photographie*
- *Atelier en direction d'un public scolaire de cycle 3 - du dessin à la peinture murale.*

En complément de ces ateliers, un certain nombre d'activités et de projets seront initiés et conduits tels que des visites de musées, travaux en extérieur, rencontres et projets co construits avec les acteurs de la création tant issus du territoire de Floirac que des réseaux et partenaires de l'EBABX.

La participation de la ville de Floirac correspond au financement des ateliers dispensés par les enseignants de l'EBABX, à la conception et suivi pédagogique de l'ensemble des propositions et à la gestion intégrale des Ressources Humaines, pour un montant de 23 226 euros (Vingt-trois mille deux cent vingt-six euros) pour l'année 2020-2021 réparti comme suit : 7 665 euros (33% du total) au mois de décembre 2020 et de 15 561 euros (67% du total) au mois de de juillet 2021. Ces versements donneront lieu à un titre de recettes émis en 2020 avec paiement en 2 fois suivant le présent calendrier.

Comme l'EBABX, la ville souhaite maintenir une unicité de tarifs à l'identique de ceux proposés en 2019-2020.

Tarif Ecole Municipale d'Art

| | Tarif plein | | | Tarif réduit Mineurs ; étudiants ; demandeurs d'emploi | | |
|--|-------------------------|-----------------------|---------------------------------|---|------------------------|----------------------------------|
| | Dessin ado | / | / | / | 223€/annuel | 31 € Octobre |
| Dessin adulte Où Photographie | 340 €/annuel | 36€ Octobre | 38€ De nov. à juin | 238€/annuel | 30 € Octobre | 26 € De nov. à juin |

Réductions tarifaires suivant les cas :

- Inscription à 2 cours : - 10 % sur l'ensemble de la cotisation
- Inscription à 3 cours : - 20 % sur l'ensemble de la cotisation

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec l'école supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux précisant les modalités de ce partenariat et d'approuver la grille tarifaire proposée ci-dessus.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29 ;
Vu l'avis de la Commission Culture du 11 septembre 2020 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec l'école supérieure des Beaux-Arts de Bordeaux.

APPROUVE les tarifs de l'Ecole Municipale d'Art.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2020

*Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 28 septembre 2020

Nombre de votants : 33
Suffrages exprimés : 33
 Pour : 33
 Contre
 Abstention :



Le Maire,